

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°139 - JUIN 2022

ÉDITO

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

Le 9 juin à Yverdon, l'Assemblée des délégué-e-s SPV a décidé de me réélire au poste de président SPV. C'est avec honneur et conscient de l'importance des nombreux défis à relever que je me réjouis de poursuivre mon engagement pour l'école vaudoise, pour vous et avec vous. Ci-dessous, un extrait de mon discours de candidature prononcé lors de l'AD SPV 2022.

« Me voilà, pour la troisième fois, face à vous, pour solliciter un nouveau mandat à la présidence de la SPV.

Il est vrai que j'ai beaucoup réfléchi pour ce troisième mandat, car j'avais en tête d'en faire deux. Un pour apprendre et un deuxième pour aller plus loin.

Mais comme vous le savez, la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Celle de la SPV et celle de l'école vaudoise non plus.

En 2014, dans mon discours de candidature, j'indiquais que j'avais toujours été attentif à l'influence d'une association professionnelle dédiée à la construction d'une école plus juste. Ma modeste contribution à l'histoire des syndicats d'enseignants m'avait démontré qu'ils participaient à cette construction. Mon premier mandat entre 2014 et 2018 m'a permis de constater, concrètement et dans les actes, l'importance de la SPV dans l'école vaudoise.

En 2018, après avoir appris mon rôle de président, je me suis présenté avec un projet. L'objectif était que la SPV dispose d'une ligne directrice claire, visible, globale et cohérente pour les prochaines années. En effet, les propositions traitaient des cycles primaires, du cycle secondaire, de la transition école - monde professionnel, des mesures socio-éducatives, des élèves à besoins particuliers, de

l'école numérique, de la formation des enseignants, du statut des enseignants, de l'épuisement professionnel ou encore des finances de l'école publique: c'était donc "Les 10 mesures pour une école de qualité", un projet co-construit par les instances de la SPV, adopté par l'AD de 2018 et un projet qui guide encore les actions quotidiennes de la SPV.

Ainsi, au cours des prochaines années, je désire poursuivre mon engagement avec vous, pour vous et l'école vaudoise.

Et puis, il y a eu mars 2020. La crise du Covid-19 a une nouvelle fois montré l'importance d'avoir dans le paysage vaudois une association professionnelle telle que la SPV dédiée à la construction d'une école plus juste. Les interventions de la Société pédagogique vaudoise, en dénonçant par exemple certaines décisions gouvernementales ou départementales et en proposant des solutions pragmatiques et concrètes afin d'accompagner au mieux certains élèves, ont révélé une association qui défend une école de qualité, ainsi que ses professionnel-le-s et ses élèves.

Ainsi, au cours des prochaines années, je désire poursuivre mon engagement

avec vous, pour vous et l'école vaudoise. Poursuivre cet engagement ne peut se faire sans être entouré. Et bien entouré. Je souhaite donc ici remercier toutes les présidentes et présidents d'associations professionnelles de la SPV. Mais également Marie et Chloé. Puis, les membres du Comité cantonal: Mireille, Noémi, Sophie, Camille, Lucie, Fabian, Paolo, Bernard, David et Yves Utiger. Et un spécial merci à Yves Froidevaux qui m'a apporté son soutien dès les premiers jours de ma présidence et qui continue à faire que notre binôme soit aussi efficace (enfin, c'est ma perception objective!).

Toujours très enthousiaste, motivé et conscient de l'importante tâche qui me serait à nouveau confiée à la tête de notre Société, je suis ravi de présenter ma candidature pour un troisième mandat. »

Gregory Durand, président



APPRÉCIER LA LECTURE D'OUVRAGES LITTÉRAIRES À L'ÉCOLE

Selon les objectifs du PER (L1 15, L1 25 et L1 35), nos élèves doivent accéder à la littérature en appréciant la lecture d'ouvrages littéraires en classe. Comment faire en classe? Quelles pistes suivre pour que les élèves apprécient la lecture à sa juste valeur? Voici quelques idées pour intégrer concrètement la littérature jeunesse dans son enseignement.



Le premier facteur de motivation des élèves à lire est la présence d'un environnement de classe riche en livres.

Le 18 mai dernier a eu lieu la cinquième Journée suisse de la lecture à haute voix (www.journee-de-la-lecture.ch/fr/). C'est l'occasion de revenir sur l'importance de la lecture à l'école puisque celle-ci constitue une compétence impérative. En effet, « lire et écrire ouvrent de manière infinie les portes du savoir, de la pensée, de l'autonomie tant intime que sociale, citoyenne et professionnelle »

(DFJC, 2019). Néanmoins, face à tous les préceptes que l'on nous donne en tant qu'enseignant-e-s, comment faire pour mettre en valeur la lecture, transmettre l'envie de lire à nos élèves et leur permettre de développer cette compétence en plus de « tout le reste » ?

Selon Gambrell (citée dans Terwagne et al., 2001), miser sur la motivation des

élèves à lire est la clé de tout ce questionnement. En effet, la motivation est le moteur qui va pousser les élèves à entrer dans la lecture. Gambrell explique qu'il existe 6 facteurs de motivation en lecture. Nous allons les lister brièvement et proposer des activités concrètes à mettre en place pour aborder chacun des facteurs.

Le premier facteur est la **présence d'un environnement de classe riche en livres**. En effet, Nadon (2011) explique que l'on « enseigne le ski avec de vrais skis. On enseigne le tennis sur de vrais terrains avec de vraies raquettes. On enseigne le vélo avec de vrais vélos. On enseignera à parler avec de vrais mots ». Il est donc évident qu'il nous faut des livres pour enseigner à lire et à apprécier la lecture. En dehors d'avoir une bibliothèque riche en livres ainsi qu'un coin lecture agréable, il est également possible de mettre les livres en avant dans la salle de classe en utilisant un présentoir ou un panier et de proposer aux élèves des livres dans des endroits insolites de la classe pour susciter leur curiosité. À plus grande échelle, il est également possible de créer une exposition de livres dans le bâtiment. Ainsi, un grand rassemblement de livres avec un fil rouge original, un choix du lieu soigneusement réfléchi et quelques animations autour vont permettre aux élèves d'être entouré-e-s de livres !

Concernant l'importance du **rôle de l'enseignant-e comme modèle explicite de lecteur-trice**, il nous semble qu'une des activités proposées par Poslaniec (2008) pourrait être mise en place par les enseignant-e-s d'un bâtiment scolaire afin de montrer aux élèves que les profs lisent aussi ! En effet, le tour du

monde en 80 livres permet de visibilité sur une carte du monde affichée à l'entrée de l'école, les lectures faites par les adultes au sein de l'école. Le but du jeu est de trouver 80 livres se déroulant dans 80 pays différents: un chouette défi qui peut se réaliser tout au long de l'année scolaire (si, en tant qu'enseignant-e, vous pensez manquer de temps pour lire, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil aux 12 conseils donnés par Daniels, 2005 pour consacrer du temps à la lecture malgré nos vies d'enseignant-e complètement débordé-e). Le fait que l'enseignant-e lise, lui aussi, durant le quart d'heure de lecture quotidienne peut également modeler ce comportement.

L'occasion de choisir est également un des facteurs de motivation en lecture. Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de remplir sa bibliothèque de classe et que cela se fait souvent à nos frais. Toutefois, il est possible de permettre aux élèves de choisir parmi les livres présents dans la classe au lieu de leur imposer une lecture. Il est également possible de lancer une collaboration avec la bibliothèque scolaire ou municipale pour pouvoir emprunter une mallette de livres. Les projets Ribambelle et Virus lecture de l'ISJM sont aussi une façon de permettre aux élèves de choisir parmi une variété de livres (www.isjm.ch/promotion-de-lecture/). En dehors de choisir pour soi-même, il est également possible de proposer aux élèves de choisir un livre pour son voisin. Cette idée incite avant tout à connaître les goûts de son voisin (et donc que celui-ci doive définir ses goûts de lecture) afin de personnaliser le choix du livre.

En ce qui concerne la **socialisation de la lecture** comme facteur de motivation, les cercles de lecture sont l'exemple le plus parlant et le plus enrichissant. Néanmoins, il s'agit aussi d'un dispositif chronophage et complexe. Étant donné que le but est d'échanger autour d'un livre et de pouvoir parler de ses lectures, les étiquettes coup de cœur avec lesquelles les élèves vont estampiller leurs livres préférés ou la corde à linge sur laquelle les couvertures des livres que les élèves souhaitent suggérer permettent également de promouvoir ces discussions entre pairs. Il est également possible de travailler avec les fiches de rôles utilisées au sein des clubs de lecture, mais sans les inclure dans le dispositif. Ainsi, pendant le quart d'heure de lecture quotidienne par exemple, les

élèves se voient distribuer un rôle, une tâche de lecture: responsable des liens, des questions, des beaux passages, des illustrations, des beaux mots et des lieux (Daniels, 2005). Il est possible, par la suite, d'afficher en classe les conclusions des élèves et d'inciter les discussions entre élèves qui ont lu le même ouvrage.

Le cinquième facteur de motivation en lecture est celui de la **familiarisation avec les livres**. Plusieurs idées peuvent se mettre en place aisément en classe. Il est possible, par exemple, de choisir un-e auteur-trice ou un-e illustrateur-trice et de le-la mettre à l'honneur. « En lisant plusieurs œuvres de la même personne, nous amenons les élèves à pouvoir apprécier réellement le style qui lui est propre » (Boissy et al., 2021). Il est également possible de proposer aux élèves un domino de livres pour qu'ils-elles puissent découvrir un livre et l'associer à d'autres qui ont un point en commun. Le magasin de livre est une autre activité qui va permettre aux élèves de se familiariser avec les livres présents dans la classe puisqu'en regroupant les livres comme s'ils travaillaient dans une librairie, ils-elles vont devoir définir des critères de regroupement et, par conséquent, observer attentivement les livres à leur disposition.

Le dernier facteur de motivation en lecture est l'existence d'**incitants appropriés liés à la lecture**. Ainsi, le fait de recevoir, par exemple, un livre en récompense, va motiver les élèves à lire. Puisqu'il n'est pas forcément aisé d'offrir un livre à chaque élève de la classe, voici quelques idées moins complexes.

Un projet réalisable est celui de participer avec ses élèves au Prix Enfantaïsie de l'ISJM (www.isjm.ch/prixjurys/prix-enfantaisie/) puisque la lecture des 5 ouvrages proposés chaque année permet aux élèves de choisir celui auquel ils-elles souhaitent attribuer le prix et de participer, peut-être, à la remise du prix. La participation à la Nuit du conte à l'école (www.isjm.ch/promotion-de-lecture/la-nuit-du-conte/) peut également constituer une motivation à lire pour les élèves puisque cette activité sort du quotidien. Une autre activité qui peut renforcer cette motivation extrinsèque est celle du jeu du détective, où les élèves doivent retrouver un livre mystérieux sur la base d'indices puis, une fois retrouvé, reçoivent en guise de prix la lecture de ce dernier.

Voici donc quelques pistes d'action pour amener la littérature jeunesse en salle de classe et pour transformer le livre en un objet attirant pour nos élèves. Et si vous souhaitez en savoir plus sur la littérature jeunesse, voici quelques ressources additionnelles: www.voielivres.ch, www.ricochet-jeunes.org, *Tout sur la littérature jeunesse de la petite enfance aux jeunes adultes* de Sophie Van der Linden aux Éditions Gallimard Jeunesse, *Jeux pour lire* de Michel Martin chez Hachette Éducation, *Activités de lecture à partir de la littérature de jeunesse* de Christian Poslaniec et Christine Houyel chez Hachette Éducation et *Médiations autour du livre* aux Éditions Educagri.

Yasmina Guye

BIBLIOGRAPHIE

- Barat, R. (2011). *Lecture en vie Envie de lecture*. Lyon: Éditions Chronique Sociale.
- Boissy, C., Hontoy, A., Lethiecq, L. Robert, J. (2021). *Demain j'enseigne avec la littérature jeunesse*. Montréal, Québec: Chenelière Éducation.
- Brasseur, P. (2013). *1001 activités autour du livre*. France: Casterman.
- Daniels, H. (2005). *Les cercles de lecture*. Montréal, Québec: Chenelière Éducation.
- DFJC, (2019). *Pour une mobilisation publique en faveur de la lecture, de l'écriture et du livre*. Lausanne, Suisse: DFJC.
- Froidevaux, A. (2010). Promouvoir la lecture en Suisse romande: la promotion de la lecture par les cantons romands depuis PISA 2000. *Forumlecture suisse*, 3, 12 p.
- Long, G. (2009). *101 bonnes raisons de se réjouir de lire*. Genève, Suisse: La Joie de lire.
- Nadon, Y. (2011). *Lire et écrire en première année... et pour le reste de sa vie*. Montréal, Québec: Chenelière Éducation.
- Poslaniec, C. (2008). *(Se) former à la littérature de jeunesse*. Paris, France: Hachette Éducation.
- Terwagne, S., Lafontaine, A., Vanhulle, S. (2001). *Les cercles de lecture*. Bruxelles: De Boeck.

UNE ANNÉE SI PARTICULIÈRE, TER ET FIN

Le jeudi 3 juin 2021, la Société pédagogique vaudoise a dû innover pour son AD. Lorsque le CC avait pris la décision de faire une AD par correspondance en avril 2020, il avait l'espoir d'une assemblée en présentiel en 2021. Mais la situation sanitaire a contraint le CC d'innover une nouvelle fois. À l'image de ce que l'école et ses professionnel-le-s ont dû mettre en œuvre depuis ces deux dernières années. Ainsi, le CC a proposé une AD en visioconférence qui ne traiterait que des éléments statutaires. Toutefois, il gardait l'espoir d'organiser une assemblée en présentiel durant le mois d'octobre afin de se retrouver et de débattre sur des éléments pédagogiques. En effet, malgré le caractère particulier de cette année, certains dossiers avaient avancé. Le Concept 360° était par ailleurs une thématique importante que le CC souhaitait traiter avec les délégué-e-s, au point qu'elle semblait être le condensé de toutes les difficultés que l'école rencontre. Le 3 juin 2021, l'assemblée a donc été présidée magistralement par Anne-Claire Chaubert. Lors de son message, le président de la SPV a profité de remercier les enseignant-e-s pour tout ce qu'ils ont fait pour l'école vaudoise. Il a également remercié Frédéric Guggisberg pour sa présidence de la Conférence des présidents durant quatre ans. Et aussi les présidents et présidentes de comité qui ont cédé leur place cette année. Pour finir, il a adressé des remerciements particuliers à Marie Jeanneret, la secrétaire de la SPV qui partira à la retraite après 40 ans de bons et loyaux services.

En vue de cette AD en ligne, les associations professionnelles de la SPV avaient réalisé des capsules vidéo relatives à leur rapport d'activité. Ces dernières ont permis d'avoir une sympathique assemblée malgré le contact seulement numérique.

Qu'avons-nous appris d'autre cette année? Dans le domaine de la formation, un des éléments centraux à relever est certainement que l'école a dû s'adapter aux protocoles sanitaires. Par exemple, depuis la rentrée scolaire 2021, il y a eu pas moins de quatre décisions du Département pour communiquer les différentes dispositions relatives aux mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de l'enseignement présentiel. Pratiquement une par mois entre août et décembre 2021! À cela, on peut ajouter les décisions liées aux éléments pédagogiques, notamment pour l'évaluation, l'éducation physique ou l'enseignement de la musique.

Il y a eu pas moins de quatre décisions du Département pour communiquer les différentes dispositions relatives aux mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de l'enseignement présentiel. Pratiquement une par mois entre août et décembre 2021!

Alors que l'école est souvent présentée comme une institution rigide et qui peine à bouger, à évoluer ou à s'adapter, tous les acteurs de l'école – en passant par les élèves, les enseignant-e-s, les directions, les communes et les autres professionnel-le-s qui gravitent autour – ont démontré une certaine capacité à modifier leurs pratiques pour le bien de l'école au sens large. Cette année a également montré que, durant cette crise sanitaire, et particulièrement durant le dernier mois, les professionnel-le-s de l'enseignement sont bel et bien en première ligne à l'instar d'autres professions.

Le début de l'année 2022 a été synonyme d'une 5^e vague de Covid-19 importante. Malgré tout, les écoles sont restées ouvertes. Le défi a été de préserver l'école comme le lieu où les élèves apprennent, accompagnés par des enseignant-e-s formés. Malgré tout, les nombreuses modifications de protocoles, les absences ou les activités qui n'ont pas pu être réalisées, et ce malgré le professionnalisme de chacun-e, ont mis à mal durant cette année la fameuse « continuité pédagogique ».

Les aides annoncées par le Département, sous forme de périodes, ont été les bienvenues, même si la SPV n'a aucune vision de ce qui a été utilisé ni si les enseignant-e-s ont pu obtenir des aides à la hauteur de leurs demandes.

En avril 2022, les Vaudois-es ont choisi leur nouveau Conseil d'État, et il s'avère que Cesla Amarelle n'a pas été reconduite pour un second mandat. Cela signifie qu'une nouvelle personne sera en charge de ce département dès juillet 2022. Peu après les élections, le quotidien *24 heures* a demandé à la SPV quelles seraient ses attentes pour le cas où l'école vaudoise passerait aux mains de la droite. La SPV a répondu que « l'évocation d'un changement politique ne changerait rien aux revendications de la SPV: [elle] les [construit] en fonction de la réalité dans les classes, quelle que soit la personne qui dirige l'école. [Son] objectif est de faire remonter ces demandes auprès de la personne en charge ».

C'est en effet, ce qu'elle a toujours fait et ce qu'elle continuera de faire. Le changement de personne à la tête du DFJC nécessitera l'élaboration de nouveaux liens avec celle-ci pour que la SPV puisse continuer à présenter et défendre ses positions, comme elle le fait depuis 1856.

Gregory Durand

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact

info@spv-vd.ch

021 617 65 59

Rédacteur en chef

Gregory Durand

Photographies

Jeremy Bierer, Yasmina Guye, DR, SPV

Ont participé au numéro

Yasmina Guye, Gregory Durand, Yves Froidevaux, David Jeanquartier, les associations professionnelles SPV, le CC SPV

Maquette, mise en page

Tassilo

Correction

Corinne Grandjean

Impression

PCL, Lausanne

Tirage

2600 exemplaires

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ SPV 2021-2022

Le Comité cantonal a décidé de ne plus envoyer le Rapport d'activité en version papier à tous les membres. Il a pris l'option de faire une synthèse dans le Majuscules et de publier sur son site le Rapport d'activité complet. Cela permet aux membres intéressé-e-s de le consulter sur spv-vd.ch. Les quatre pages suivantes sont donc un résumé de toutes les activités avec la mise en exergue de quelques dossiers, relations de la SPV avec ses partenaires et éléments relatifs aux associations et au Comité cantonal.

QUELQUES DOSSIERS SPV

360°

Du 20 septembre au 3 octobre 2021, plus de 1000 enseignant-e-s ont répondu à la vaste enquête proposée par la SPV relative à la mise en œuvre du Concept 360° qui traitait de la gouvernance, des finances de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement spécialisé, des élèves allophones et des mesures socio-éducatives. Sur les 93 établissements vaudois de la scolarité obligatoire, 89 sont représentés, soit 96% d'entre eux. Par ailleurs, on relève une moyenne de 10 réponses par établissement. Ces éléments permettent de dire que les résultats de cette enquête reflètent la réalité cantonale.

Bilan de la situation en octobre 2021

Le financement de l'enseignement spécialisé est une thématique extrêmement préoccupante. Dans les établissements de 27% des sondé-e-s, des réductions du nombre de périodes d'enseignement spécialisé ont été annoncées. Alors que, dans 21% des cas, aucune diminution n'est prévue. Au niveau des établissements, on constate que 42% d'entre eux auraient annoncé ces diminutions et 37% n'en auraient pas annoncé. Ces éléments contrastent avec le discours officiel indiquant une augmentation des moyens. De plus, 41% des répondant-e-s disent avoir essuyé un refus d'accompagnement pour des élèves à besoins particuliers pour des raisons financières (contre 43% qui l'ont obtenu). Au cycle 1, le pourcentage du refus monte à 50%.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, la SPV constate que bien souvent, dans des cas où l'intervention d'un-e enseignant-e spécialisé-e serait recommandée,

la mesure proposée est celle d'un-e assistant-e à l'intégration qui n'a toutefois pas les mêmes compétences ni la même mission (37%, contre 26% qui auraient pu bénéficier d'un-e enseignant-e spécialisé-e).

Suite à tous ces éléments, la Société pédagogique vaudoise a transmis une prise de position au Département demandant notamment la mise en place de procédures rapides, réactives et efficaces afin de répondre aux besoins des élèves ainsi qu'une augmentation de ressources pour les mesures socio-éducatives et l'enseignement spécialisé.

Plus de 1000 enseignant-e-s ont répondu à la vaste enquête proposée par la SPV relative à la mise en œuvre du Concept 360°. Sur les 93 établissements vaudois de la scolarité obligatoire, 89 sont représentés.

Depuis la présentation du Concept 360° cantonal, et cela même avant l'élaboration des concepts d'établissement, la SPV ressent sur le terrain l'injonction, parfois implicite et parfois explicite, de fermer les classes spécialisées afin de répondre aux critères d'inclusion. Dans certains discours, ces classes sont considérées comme des solutions « séparatives » et qui n'ont pas leur place dans l'école vaudoise.

Pourtant, en s'appuyant sur les textes fondateurs, on comprend que l'école vaudoise doit pouvoir apporter, face à la complexité des problématiques d'élèves, une multiplicité de réponses afin de s'adapter

aux besoins spécifiques de ces derniers et non une solution unique sans réelles propositions répondant concrètement aux besoins des élèves.

Ainsi, pour la SPV, il s'agit de démontrer que le Concept 360° apporte une réelle plus-value pour les élèves concernés en leur permettant de développer au mieux leurs compétences tout en restant intégrés au sein de l'école. Dans certains cas, ce sera en classes régulières, dans d'autres ce sera dans des classes d'enseignement spécialisé.

CADEV – DAL

De manière générale, les enseignant-e-s regrettent le système imposé par l'État pour l'achat de matériel. Alors que le numérique aurait dû simplifier le processus, il engendre au contraire des procédures longues et compliquées. Le système actuel ne répond ni aux besoins des élèves, ni aux besoins des professionnel-le-s.

Depuis de nombreuses années, la SPV reçoit de nombreux messages relatant les difficultés que rencontrent les enseignant-e-s lors du processus d'achat. Tant auprès de la DAL (Direction des achats et de la logistique) que pour les achats hors DAL. À cela s'ajoutent les délais d'attente et le complexe processus de remboursement avec DAFEO.

Plusieurs collègues mettent en évidence la lourdeur des démarches administratives pour procéder à ces achats et regrettent le manque de confiance fait aux professionnel-le-s de l'enseignement. Or, il ressort plutôt qu'en raison des délais et de la complexité des procédures de commande et de remboursement, un grand nombre

d'enseignant-e-s paient de leur poche le matériel utilisé en classe. Les achats pour les bricolages sont essentiels afin de permettre la spontanéité et la créativité dans les classes vaudoises. Or, les procédures actuelles ne répondent plus à cette réalité.

En septembre 2021, la SPV a écrit à la conseillère d'État Cesla Amarelle (en charge du DFJC) et au conseiller d'État Pascal Broulis (en charge notamment de la DAL) afin de dénoncer les problèmes liés au processus d'achat pour les enseignant-e-s.

Depuis, des rencontres ont eu lieu entre la SPV, la DGEO et la DAL. Le courrier de la SPV a au moins permis de mettre en place des rencontres, d'échanger et de mettre sur la table les problèmes. En novembre avec le directeur général de la DGEO, puis en mars 2022 avec le directeur de la DAL et le nouveau directeur général adjoint de la DGEO en charge de la Direction organisation, finances et systèmes d'information. Du côté de la SPV, l'AVEP1, l'AVEP2 et l'AVEENAC avec le président SPV étaient présents lors de cette dernière réunion. Celle-ci avait pour objectifs de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les enseignant-e-s et de proposer des améliorations. Ces propositions ont été entendues par la DGEO et devront encore être traitées.

Le courrier de la SPV a au moins permis de mettre en place des rencontres, d'échanger et de mettre sur la table les problèmes

RELATIONS ET ÉCHANGES

FSF

Vice-président de la FSF depuis 2014, le président de la SPV a depuis 2018 un rôle plus actif dans la conduite de la FSF, en accord avec le Comité central. Il participe aux séances du Comité central et à celles du Bureau exécutif, organe regroupant le président, le vice-président et les deux secrétaires généraux et visant à la conduite politique de la faïtière.

Durant la période couverte par le présent rapport d'activité, le président SPV a participé à :

- 8 séances du Comité central de la FSF;
- Une dizaine de séances du Bureau exécutif de la FSF;

- Plusieurs séances avec les autres syndicats afin de traiter de la CPEV.

Durant cette année, l'investissement du vice-président a été essentiellement orienté pour la CPEV. En raison du suivi de ce dossier depuis 2012, il a pu aider la FSF pour les négociations et les discussions avec les autres syndicats (SSP et SUD).

DFJC

Durant cette année scolaire, le principal rendez-vous entre les syndicats et le DFJC est resté le GT LEO. En parallèle, il y a eu plusieurs séances spécifiques relatives à d'autres dossiers (enseignement des langues, devoirs intégrés à la grille horaire, dossier aménagements...).

Des séances de négociation ont également eu lieu à propos de l'entrée dans la profession durant le premier semestre 2022.

En ce qui concerne le GT LEO, la SPV a demandé de traiter plusieurs objets, notamment en lien avec la feuille de route DGEO sur la LEO.

Pour finir, le dossier porté par la résolution de l'AD SPV de 2019 (« Pour des remplacements de qualité ») est resté au point mort. En effet, un désaccord entre les syndicats bloque actuellement le projet (visites par des directions de remplaçant-e-s non formés et qui restent plus d'un mois dans un établissement).

HEP vaudoise

En raison de la poursuite de la crise sanitaire, il y a malheureusement eu peu de contacts entre la HEP et la SPV cette année. Le traditionnel accueil café-croissant n'a pas pu avoir lieu, ainsi que les présentations des associations professionnelles aux étudiant-e-s.

Toutefois, la SPV a remis trois prix pour des mémoires lors de la cérémonie de la remise des diplômes 2021. Sophie Conne et Gregory Durand ont pu intervenir lors d'un cours MAES afin de présenter la vision de la SPV notamment sur le Concept 360° en mai 2022.

De plus, avec l'amélioration de la situation sanitaire, la SPV a également pu se présenter aux étudiant-e-s de la HEP. Pour celles et ceux du secondaire, Yves Utiger et Magali Bovas de l'AVEPS étaient présents, et pour le primaire, Lucie

Lobsiger, Gaëlle Gilliéron et Michael Schmutz étaient présents.

La SPV a remis trois prix pour des mémoires HEP lors de la cérémonie de la remise des diplômes 2021

ADESOV

Le 3 février 2022, le SG et le président SPV ont rencontré une délégation du comité de l'ADESOV afin de traiter notamment la prise de position de la SPV relative à la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements.

Apé-Vaud

Le jeudi 17 mars 2022, le Comité cantonal SPV a rencontré le comité de l'Apé-Vaud. Ils ont pu échanger sur les épreuves cantonales de référence (calendrier prévu par la DGEO), le projet QUARTO de l'Apé, le Concept 360°, les devoirs intégrés à la grille horaire.

Le Comité cantonal

Le Comité cantonal, se réunissant tous les jeudis après-midi, a tenu plus de 36 séances d'avril 2021 à avril 2022. D'avril à juin 2021 et d'octobre 2021 à février 2022, le comité s'est réuni en visioconférence. Il a pu profiter de l'accalmie sanitaire pour se réunir en présentiel (tout en respectant les règles sanitaires) de juillet à octobre 2021 (9 séances) et dès mars 2022. Malgré la situation sanitaire, le Comité cantonal a continué de travailler sur des thématiques pédagogiques, syndicales et sanitaires pour l'école vaudoise et ses membres. Il a en particulier continué de faire des propositions au DFJC sur certains dossiers, notamment sur les thématiques évoquées plus haut.

Comité cantonal

Le CC est responsable devant l'Assemblée des délégué-e-s de l'application de la politique générale de la SPV. Il défend les intérêts généraux de la société et promeut les professions enseignantes et parascolaires devant les autorités politiques et scolaires. Il est le porte-parole de la SPV auprès des autorités et de l'opinion publique.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES SPV

Comme pour le rapport d'activité de la SPV et du Comité cantonal, l'entier des rapports des associations se trouve sur le site SPV.

Conférence des président-e-s

La Conférence des président-e-s est un organe législatif indispensable au bon fonctionnement de la SPV. Elle offre aux responsables des associations professionnelles de la SPV l'opportunité de partager leurs thématiques spécifiques et d'entretenir le lien entre les associations et le Comité cantonal.

Durant cette année, la Conférence des président-e-s s'est réunie à trois reprises depuis la dernière Assemblée des délégué-e-s. (7 octobre 2021 en présentiel, 25 janvier 2022 en visioconférence et le 11 mai 2022 en présentiel).

Sous la présidence de Jacques Rubattel (AVEPS), les associations professionnelles de la SPV ont pu se réunir trois fois durant cette période. En octobre 2021, le Comité cantonal a organisé une conférence des président-e-s élargie afin de traiter des résultats de l'enquête relative à la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements. S'est ensuivie une prise de position sur le sujet.

De plus, dans le désordre, voici une liste non exhaustive des activités et thématiques discutées en Conférence des président-e-s:

- Le bilan de l'enquête relative à la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements ainsi que de sa prise de position,
- La tenue de l'AD SPV 2022,
- Les résolutions adoptées lors de l'AD SPV 2022,
- L'audition du candidat pour la présidence SPV,
- L'organisation des comités des associations,
- La promotion des associations,
- Les réquisitions et le fonctionnement de la DAL.

AVEP1 - Association vaudoise des enseignant-e-s du premier cycle primaire



AG 2022 et résolution

L'Assemblée générale a eu lieu le 6 avril dernier. Toutes les parties statutaires ont été approuvées largement. Le comité a ensuite présenté aux membres la résolution sur la transition entre le préscolaire et le scolaire: «Pour un meilleur accompagnement des élèves dans leur entrée à l'école». De vifs débats ont eu lieu et la résolution a ainsi pu être améliorée puis acceptée par l'assemblée. Celle-ci demande notamment une aide supplémentaire à chaque rentrée scolaire, des solutions rapides et efficaces et la création de plusieurs canaux facilitateurs de transition entre la maison et l'entrée à école.

C'est ensuite Mme Barras-Raemy, pédagogue par la nature et chargée de cours chez Silviva qui a animé la deuxième partie de l'assemblée sur l'école en plein air. Les membres ont ainsi découvert les avantages de cet enseignement hors des murs de l'école. Des astuces concernant la mise en œuvre de ce projet ainsi que des exemples concrets d'activités ont été exposés et grandement appréciés par tous les membres. L'assemblée s'est terminée avec son traditionnel apéritif.

AVEP2 - Association vaudoise des enseignant-e-s du second cycle primaire

Thèmes abordés cette année

Cela fait maintenant deux ans que nous abordons régulièrement la thématique de la primarisation 7-8. Nous constatons que la situation est très diverse selon les endroits du canton, certains établissements ayant d'emblée séparé les bâtiments et tout de suite demandé aux enseignants de choisir leur niveau d'enseignement (7-8 ou 9-10-11), alors que dans d'autres établissements, les 7-8 sont encore dans un fonctionnement secondaire quasi inchangé.

Dans nos différents échanges en séances de comité ou au sein de nos établissements, nous ressentons un réel besoin pour les élèves et les enseignants de remettre les degrés 7-8 primaires dans le cycle 2 et ainsi d'offrir un meilleur accompagnement des élèves lors de la fin du cycle primaire. Cette année, notre objectif sera de faire un état des lieux des différents établissements autour de cette thématique et des problématiques qu'elle engendre (enveloppe pédagogique, suivi des élèves, exigences des évaluations, etc.).

Rythmique-Vaud - Section vaudoise de l'Association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

L'un des points marquants de cette année est la rencontre organisée en décembre 2021 pour répondre à un courrier (co-signé par notre comité et la SPV) envoyé à la DGEO en août 2020 et demandant de clarifier sa position sur les personnes chargées de l'enseignement de la rythmique. Le déclencheur de cette demande est la situation vécue dans un établissement lausannois dans lequel l'enseignement de la rythmique avait été confié aux enseignant-e-s généralistes, suite au non-réengagement de la professionnelle en place.

Cette séance, menée en visioconférence, a réuni le directeur des Ressources humaines de la DGEO, M. Vazquez, ainsi que sa cheffe d'office, Mme Binggeli, avec Gregory Durand (président SPV) et notre présidente Élise Milliet. Cette rencontre constructive a permis d'ouvrir des pistes de réflexion et des recherches de solution. D'emblée, nos employeurs ont fait part de leur compréhension à propos du manque d'attractivité de notre fonction (notamment sur le plan du salaire). Nous avons pu renchérir sur nos conditions de travail particulières, inconnues de nos interlocuteurs. Car si nos temps de travail sont si difficiles à remplir (et donc restent bas pour certain-e-s), c'est bien souvent à cause de modalités d'organisation propres à chaque direction, qui précarisent notre profession. Citons les très contraignantes restrictions concernant la possibilité de travailler les après-midi et mercredis matin (les 1-2P n'étant pas réunis), les déplacements entre les périodes, les multiples «bricolages» d'horaires et le pourcentage élevé d'intervenant-e-s, non formé-e-s, engagé-e-s pour enseigner notre branche.

AVEENAC - Association vaudoise des enseignant-e-s d'éducation nutritionnelle et d'activités créatrices

DAL

Lors de l'AG, nous avons invité le directeur de la DAL, M. Guarino et sa responsable d'achat, Mme Frei. Nous avons pu leur faire part de nos doléances et ils nous ont expliqué leurs points de vue, qui malheureusement n'allaient pas dans le même sens.

Avec l'AVEP1, l'AVEP2 et la SPV, nous avons monté un dossier sur ce sujet, regroupant les problèmes rencontrés et les solutions que nous voyions. Nous nous sommes rencontrées deux fois afin de préparer une séance de travail avec la DAL et la DGEQ qui a eu lieu fin mars 2022. Le résultat de cette séance a été plutôt positif pour les associations, comme vous avez pu le lire dans le *Majuscules*. Notre travail continue dans le sens de simplifier la procédure pour tous.

L'éducation nutritionnelle

L'année dernière nous avons travaillé sur la modification des statuts de l'AVEAC pour y intégrer l'EDN. Lors notre AG, vous avez pu voter sur cette modification et les nouveaux statuts, ainsi que le nouveau nom, qui ont été acceptés à une large majorité. Nous nous appelons donc maintenant l'AVEENAC (Association vaudoise des enseignants d'éducation nutritionnelle et d'activités créatrices).

Nous sommes maintenant à la recherche de nouveaux membres issus de l'enseignement de l'éducation nutritionnelle. Nous avons écrit un article dans *Majuscules* et nous avons contacté les chef-fe-s de files que nous avons pu trouver.

AVEPS - Association vaudoise d'éducation physique scolaire

L'année 2021 commence en fanfare pour l'AVEPS avec **une rencontre avec la cheffe du Département**. L'AVEPS est reconnaissante du temps qui lui a été consacré afin de pouvoir rendre compte des réalités du terrain et des questions qui préoccupent les enseignants. Pouvoir être un partenaire de discussion met en exergue la responsabilité engendrée par ces rencontres! L'AVEPS se dit également fière du métier d'enseignant.e en éducation physique (EPH) et réaffirme son objectif sans cesse renouvelé qui est d'offrir **un enseignement de qualité** aux élèves.

Cet enseignement de qualité prend tout son sens dans le contexte de la pandémie où les articles et les études montrent que les jeunes, principalement, manquent d'activité physique et que c'est un risque notoire pour la santé. Les thèmes abordés lors de cette rencontre ont été:

- **l'animation pédagogique** et la mixité au cycle 2 (enseignant-e-s spécialistes et enseignant-e-s généralistes) qui ont été traités dans un rapport complet élaboré par la HEP et qui propose plusieurs pistes afin de mettre en place une formation;
- **les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral** (réaffirmant que l'école doit rester gratuite et qu'elle ne peut plus demander une contribution financière aux parents pour les sorties et les camps sportifs);
- **la situation de l'éducation physique au secondaire 2** (écoles professionnelles y comprises) qui est dramatique et qui inquiète énormément l'AVEPS, car certains élèves n'ont actuellement toujours pas le nombre d'heures d'EPH requises par la loi... le tout dans un contexte où l'on parle d'un gymnase en 4 ans...;
- **l'évaluation en éducation physique** afin de travailler sur la valorisation de cette évaluation auprès des élèves et des parents notamment. L'AVEPS a fait part de sa position de la manière suivante:
- Statu quo par rapport à la situation d'aujourd'hui;
- Rajout d'une ligne «Éducation physique» dans l'agenda à toutes les semaines;
- Revoir le contenu et le format du livret d'EPH à l'horizon 2022-2023;
- Évaluer la possibilité de mettre les résultats des évaluations d'EPH via et dans NEO.

ESV - Enseignants spécialisés Vaud

Groupes de travail

Lors de la dernière AG, la volonté de créer un groupe de travail avec des membres de l'ESV et de l'AVOP a été clairement formulée par nos membres. Une première réunion a eu lieu pour faire le point et définir les axes prioritaires de réflexion en 2020.

Ce groupe de travail se rencontre régulièrement depuis janvier 2021 afin de cerner au plus près les besoins et le cahier des charges des ES travaillant en institution. Ce groupe de travail a diffusé début mai de cette année une enquête auprès des

enseignant-e-s spécialisé-e-s dans les établissements de pédagogie spécialisée. Nous espérons avoir de nombreux retours afin de pouvoir faire un état des lieux des conditions de travail et de permettre des discussions et des changements autour de la revalorisation du poste en institution parapublique.

Apéro pédagogique

Un succès! Notre comité a concocté un super «Apéro pédagogique» pour se rencontrer, faire connaissance et papoter. Nous avons été contraints de le reporter deux fois. Il se déroulera enfin le 1^{er} juin 2022 et semble rencontrer un franc succès! Plus d'une vingtaine de membres sont inscrits pour partager ce moment avec nous.

AVESAC - Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil



Référent-e allophonie

Une nouvelle demande a été faite par l'AVESAC auprès du DFJC: nommer une personne référente de l'allophonie dans chaque établissement du canton. Selon nous, il est indispensable qu'une personne formée et expérimentée dans le travail avec les élèves allophones reçoive un mandat avec une décharge adaptée pour faciliter le suivi des enjeux liés à l'allophonie au sein de chaque école. Nous allons continuer à argumenter dans ce sens et l'actualité, avec l'arrivée de nombreux élèves ukrainiens dispersés dans tout le canton, nous confirme dans cette voie.

Cours intensifs de français (CIF)

Le sous-groupe CIF du comité a été très actif. Un questionnaire en ligne sur les cours intensifs de français a été diffusé en novembre 2021, auquel 145 personnes ont répondu, ce qui nous a permis de récolter des données riches en informations. Une synthèse a été publiée dans le *Majuscules* de mai: «Cartographie des cours intensifs de français dans le canton de Vaud». Une version plus complète est disponible sur notre site www.avesac.ch et nous allons aussi l'envoyer à nos membres et partenaires, ainsi qu'au Département, afin d'appuyer nos revendications.



AD SPV 2022

Voilà, cette fois, c'était la bonne! Les délégué-e-s de la Société pédagogique vaudoise ont enfin pu se réunir, échanger, débattre, prendre position et rire. Après deux ans, l'Assemblée des délégué-e-s n'a pas traité que des éléments statutaires: des résolutions pédagogiques et syndicales ont été débattues et adoptées.

Cette fois, la situation sanitaire a permis à la SPV d'organiser son Assemblée des délégué-e-s. Les moments informels, si constitutifs de notre profession, ont malheureusement drastiquement diminué durant ces deux dernières années. Il est donc temps de se retrouver enfin. De retisser du lien entre nous, car les moments conviviaux sont inhérents à la construction de notre profession. La SPV a donc pu organiser son assemblée annuelle en *présentiel*. L'assemblée des délégué-e-s est, en temps normal, un moment ô combien important. Il est évident qu'après deux ans de situation exceptionnelle, de votes par correspondance ou de séances en ligne, ces retrouvailles avaient une tout autre saveur. Les organes démocratiques de la SPV ont à nouveau fonctionné à plein régime.

C'est donc une nouvelle fois sous la conduite de notre présidente, Anne-Claire Chaubert, que l'AD SPV a eu lieu le jeudi 9 juin à 14h à Yverdon, dans le complexe EXPLOREiT. Durant cette assemblée, plusieurs points statutaires ont été adoptés. Notamment, les comptes 2021 (cf. ci-dessous) et le budget 2023. Au niveau des élections, le président actuel s'est proposé pour un nouveau mandat et a été réélu. Par ailleurs, les délégué-e-s ont réélu Lucie Lobsiger et David Jeanquartier au Comité cantonal SPV. Ce moment a été également l'occasion de remercier chaleureusement Yves Utiger pour ses six années au Comité cantonal.

Dans un deuxième temps, l'assemblée a adopté trois résolutions. Deux pédagogiques, dont la première relative à l'école à visée inclusive avec la demande d'Assises. C'est après une heure

d'échange sur cette thématique que les délégué-e-s ont soutenu la proposition du Comité cantonal d'organiser des Assises (cf. page suivante). La deuxième résolution traitait de l'organisation de la scolarité (obligatoire et postobligatoire) suite à la mise sur pied d'une maturité en quatre ans. Cette dernière prise de position a été élaborée conjointement avec les deux autres syndicats SSP et SUD. Pour finir, une résolution syndicale relative au projet AVS21 – qui prévoit notamment une augmentation de l'âge de la retraite des femmes – a été largement votée. Toutes les résolutions sont sur le site de SPV (www.spv-ud.ch).

Après ces débats, les délégué-e-s ont pu profiter d'un apéritif et d'un repas en commun afin de faire revivre les moments conviviaux au sein de la SPV.

GD

PERTES ET PROFITS	Comptes 2021	Budget 2023
Cotisations	712'070.80	670'000.00
Autres revenus	56'380.71	56'000.00
TOTAL RECETTES	768'451.51	726'000.00
Activités internes (AD, frais généraux...)	49'030.20	57'000.00
Activités syndicales (FSF,...)	64'162.00	65'000.00
Majuscules	43'114.95	48'000.00
Personnel et administratif	524'965.80	551'000.00
TOTAL DÉPENSES	681'272.95	721'000.00
Bénéfice / Perte	87'178.56	5'000.00

RÉSOLUTIONS DE L'AD SPV

ASSISES : QUELLES ORIENTATIONS POUR UNE ÉCOLE À VISÉE INCLUSIVE ?

Considérant, notamment:

- L'article 49 de la LEO, notamment ses alinéas;
- L'article 3 de la LPS;
- La prise de position de l'AG SPV de 2019;
- Les résultats de l'enquête SPV sur la mise en œuvre du Concept 360° d'octobre 2021;
- La prise de position de la Conférence des président-e-s SPV élargie du 7 octobre 2021;
- La prise de position du Comité cantonal relative aux classes d'enseignement spécialisé dans les établissements de la scolarité obligatoire du 3 février 2022.

L'Assemblée des délégué-e-s SPV réunie le 9 juin 2022 demande aux départements concernés:

- La mise sur pied durant le deuxième semestre 2022 d'Assises relatives à une école à visée inclusive afin de définir les contours de cette politique, notamment en mettant en exergue ses bénéfices et ses limites;
- L'intervention lors des Assises notamment d'enseignant-e-s, d'associations professionnelles, de responsables d'institution spécialisée, des professeurs HEP,...
- La publication avec une large diffusion d'un rapport sur ces Assises;
- Suite aux Assises, l'AD demande l'instauration d'un calendrier de la mise en œuvre d'une politique éducative à visée inclusive, discuté avec les partenaires, qui prenne en compte la réalité du terrain et la consultation du corps professionnel des écoles.

Dans l'attente des Assises et de la publication du rapport, l'Assemblée des délégué-e-s SPV réunie le 9 juin 2022 demande:

- La suspension des travaux du Concept 360° afin de prendre en compte les éléments de ces Assises lors de la reprise des travaux;
- La mise sur pied dans chaque établissement d'une consultation collaborative souple et efficace;
- L'octroi d'une période de décharge hebdomadaire supplémentaire à chaque enseignant-e qui participe à des réseaux, interventions et supervisions afin de reconnaître le travail effectué pour l'accompagnement des élèves;
- L'augmentation du nombre d'intervenant-e-s pour les mesures socio-éducatives dans toutes les régions;
- L'interdiction de fermeture de classe d'enseignement spécialisé effectuée sans consultation du corps enseignant.

L'AD demande au Comité cantonal de l'informer de la suite donnée par l'État de Vaud à cette résolution, notamment pour décider des mesures à prendre en conséquence.



« AVS21, C'EST NON! »

Considérant, notamment:

- Le référendum « Pas touche à nos rentes! »;
- Les 314'187 signatures pour ce référendum;
- Que les femmes touchent aujourd'hui déjà des rentes un tiers moins élevées que celles des hommes;
- Les excédents de l'AVS, notamment en 2020 (570 millions) et en 2021 (880 millions);
- Les bénéfices records de la Banque nationale (21 milliards en 2021);
- L'appel du Comité cantonal de la SPV à soutenir ce référendum.

L'Assemblée des délégué-e-s de la SPV réunie le 9 juin 2022:

- s'oppose au projet AVS21;
- invite les membres SPV à refuser ce projet lors des votations fédérales;
- mandate le Comité cantonal SPV de mettre tout en œuvre pour combattre le projet AVS21.

L'Assemblée des délégué-e-s SPV
Yverdon, le 9 juin 2022

CPEV – VICTOIRE D'ÉTAPE ET BREF RÉPIT

Le printemps a apporté avec lui son lot de bonnes nouvelles sur le front de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV). Après un premier report de cinq ans obtenu en 2018, c'est un nouveau délai bienvenu de deux ans que l'Autorité de surveillance a accepté début mai, repoussant ainsi l'entrée en force du nouveau plan de financement de la Caisse.

Les discussions menées entre associations représentant le personnel et la délégation du Conseil d'État aux Ressources humaines (DCERH) à la rentrée 2021 avaient laissé entrevoir une convergence d'opinions sur la nécessité d'éviter des mesures fortes impactant les retraites alors que la santé financière de la CPEV était excellente.

Ce même constat avait prévalu lors de la précédente échéance de 2018, mais il avait alors fallu recourir à une forte mobilisation de la fonction publique pour obtenir ce premier report de cinq ans. Celui obtenu cette année ne porte que sur deux ans, malgré la revendication des syndicats et associations professionnelles de maintenir cette trêve sur une durée identique.

Au-delà de la temporalité de ce report, la nouvelle de celui-ci sera donc accueillie avec soulagement par toutes celles et tous ceux qui devaient prendre une décision sans vraiment connaître les conditions qui prévaudraient au moment de leur départ à la retraite. Les simulateurs disponibles sur le site de la CPEV ont d'ores et déjà été mis à jour, et les permanents de la SPV se tiennent à votre disposition pour examiner avec vous votre situation et répondre le cas échéant à vos questions, n'hésitez donc pas à nous contacter !

Ce laps de temps gagné devra maintenant être mis à profit pour entreprendre à nouveau des discussions avec l'État-employeur en vue de pérenniser les conditions actuelles, avec une nouvelle configuration de la DCERH qui nous est pour le moment encore

inconnue. Une seule certitude, l'ouvrage retournera rapidement sur le métier.

Dans le courrier adressé aux assurés informant sur le report du plan, le Conseil d'administration indique qu'il « laisse le soin au Conseil d'État et aux associations faïtières représentant le personnel de s'entendre sur un calendrier », tout en indiquant clairement que faute de solution, le plan prévu initialement entrera en vigueur au premier janvier 2025.

Les prochaines échéances risquent donc de voir à nouveau de rudes batailles pour lutter contre la vision que les tenants d'une réforme en profondeur de la caisse défendent à coup de prévisions catastrophistes. Lorsqu'on tient compte des chiffres de ces dix dernières années, voire des dix précédentes, les performances de la Caisse ont été supérieures à celles prévues pour parvenir à l'objectif de recapitalisation d'ici à 2052. Il n'y a donc objectivement aucune raison d'exiger de nouveaux sacrifices après ceux consentis en 2013.

Le dossier « CPEV » est donc loin d'être clos et vos représentants continuent sans relâche de s'activer pour conserver les conditions actuelles de départ en retraite pour chacune et chacun d'entre vous. Il s'agit peut-être d'un mauvais feuillet, mais comme de coutume, la suite au prochain épisode !

David Jeanquartier, 24 mai 2022

Performance globale de la CPEV en % (2000-2021)



AGENDA



MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

AG AVESAC

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

AG AVEPS

JEUDI 8 JUIN 2023

AD SPV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2021, c'est neuf associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant·e·s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant·e·s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant·e·s du secondaire I

ESV enseignant·e·s spécialisé·e·s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEENAC Association vaudoise des enseignants en éducation nutritionnelle et en activité créatrice

AVESAC association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil

AAVI association des assistant·e·s vaudois·es à l'intégration

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA MINUTE SYNDICALE



LE POUVOIR D'ACHAT : UN ENJEU MAJEUR EN PÉRIODE D'INFLATION

La situation internationale actuelle met sous pression les prix de l'énergie, des denrées agricoles et des matières premières. Si l'inflation en Suisse, avec 2,5% actuellement, reste très en dessous de la progression des prix aux États-Unis (+ 8%) ou en Europe (+ 7%), la question du pouvoir d'achat est un enjeu majeur pour beaucoup de personnes également dans notre pays. Pour la Suisse, l'indice des prix à la consommation ne prend que très partiellement en compte l'augmentation des primes de l'assurance-maladie. Primes qui devraient augmenter encore massivement en 2023.

Historiquement, l'inflation est fortement corrélée au prix du baril de pétrole, puisque le prix de l'énergie va influencer sur les coûts de l'ensemble de la chaîne de production. Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales commencent à relever leur taux directeur. Cela devrait être également le cas pour la Banque nationale suisse qui pourrait sortir des taux négatifs d'ici 2023.

Pour les employés de l'État de Vaud, la question cruciale qui se posera sera de savoir si cette inflation significative entraînera une indexation complète des salaires 2023. Si le principe d'un tel mécanisme est prévu dans la Loi sur le

personnel (LPers), il est également indiqué que «Après consultation des associations du personnel, le Conseil d'État peut décider d'adapter partiellement les salaires, de ne pas les adapter, de n'en adapter que certains ou d'octroyer un montant identique».

Après 17 ans de résultats bénéficiaires, l'État vient de clôturer ses comptes 2021 avec 700 millions de bénéfice brut. Pour la SPV, la bataille pour une pleine indexation doit avoir lieu. Pour ce faire, le Comité cantonal de la SPV a déposé une résolution à l'occasion de l'assemblée des délégué·e·s de sa faîtière syndicale, la FSF, pour «exiger la pleine indexation des salaires 2023» et «mandater le Comité central de la FSF pour mettre tout en œuvre, y compris des mesures de lutte, pour obtenir cette pleine indexation».

Pour le secteur privé, l'Union syndicale suisse a pris récemment une position similaire en exigeant une augmentation générale des salaires pour éviter une paupérisation des travailleurs.

La défense de notre pouvoir d'achat pourrait être le prochain combat à mener. Il faut s'y préparer et que cela se sache.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV